

Pollution aux néonicotinoïdes : Quand l'Europe recadre le gouvernement pour protéger la santé des consommateurs

Alors que le gouvernement français s'apprêtait à prolonger la dérogation accordée aux betteraviers pour utiliser les néonicotinoïdes, la pratique vient d'être jugée illégale par la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE).

Pour rappel, les néonicotinoïdes sont des pesticides nocifs pour l'environnement et pour l'homme qui ont été interdits d'usage depuis 2018 en Europe. Pourtant, pour la troisième année consécutive, le ministère de l'agriculture avait décidé de mettre en place une dérogation pour continuer à utiliser ces pesticides.

Or ce jeudi 19 janvier, la CJUE a décidé de mettre fin à ces pratiques qu'elles considèrent illégales. Selon elle, « les États membres ne peuvent pas déroger aux interdictions expresses de mise sur le marché et d'utilisation de semences traitées à l'aide de produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes ».

La dérogation prise à l'initiative du gouvernement est donc interdite du point de vue juridique ! La CSF se satisfait de cette décision de justice qui recadre une dérive complètement à contre-courant des enjeux sociétaux actuels.

Elle appelle donc le gouvernement à se tourner vers les solutions alternatives préconisées par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale (ANSES) et à retirer immédiatement sa nouvelle proposition de dérogation pour des semences de betteraves enrobées de néonicotinoïdes pour 2023 !

La CSF rappelle que la protection de l'Environnement et de la Santé des familles et des consommateurs ne doivent pas être sacrifiées au profit des intérêts économiques de quelques-uns ; les consommateurs d'aujourd'hui ne l'acceptent plus !

Retrouvez ce communiqué de presse sur notre site web : <https://www.lacsf41.org/>

La Confédération Syndicale des Familles

Bureau - 17 rue Roland Garros 41000 BLOIS

Pour nous joindre :

Présence au bureau du mardi au vendredi de 8h à 12h

Par courrier à adresser : au 17 rue Roland Garros 41 000 Blois

Par mail : udcsf41@la-csf.org

Par téléphone : 09 86 54 35 45 ou **par portable** : 06 61 56 42 86

Permanence tous les lundis en période scolaire de 9h30 à 12h : Espace Mirabeau à Blois